

**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

■ Membres du  
■ Conseil : 27

■ Présents : 13

■ Pouvoirs : 4  
■ Absents : 14

■ Date de  
■ Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

■ N°2025-07-04-01

■ Objet de la

■ Délibération : **FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - BUDGET COMMUNE**

■ **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5;

■ **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

■ **VU** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget général de la Commune ;

■ **CONSIDERANT** que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation, aux compte Administratifs et Comptes de Gestion ;

■ **CONSIDERANT** que la procédure, entièrement dématérialisée, de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public ; Ainsi, des contrôles automatisés de cohérence mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

■ En fin de présentation, Monsieur le Maire se retire conformément à la loi, Madame DI BERNARDO assure la présidence de la séance, et soumet au conseil municipal, le vote du CFU de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget général de la commune de Villeneuve.
- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public telles que portées au Compte Financier Unique, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes	5 551 793,87 €
Dépenses	4 674 526,83 €
Résultat excédentaire de l'exercice	877 267,04 €
Excédent reporté	1 969 241,19 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>2 846 508,23 €</b>

#### **Section d'investissement**

Recettes	1 426 035,37 €
Dépenses	2 248 613,07 €
Résultat déficitaire de l'exercice	- 822 577,70 €
Déficit reporté	612 411,36 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>- 210 166,34 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN

**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

**Membres du  
Conseil : 27**

**Présents : 13**

**Pouvoirs : 4  
Absents : 14**

**Date de  
Convocation :  
01/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

**Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD**

**N°2025-07-04-02**

**Objet de la**

**Délibération : FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - BUDGET CIMETIERE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivante l'exercice ;

**VU** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget Cimetière de la commune ;

**CONSIDERANT** que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation, aux comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

**CONSIDERANT** que la procédure, entièrement dématérialisée, de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public ; Ainsi, des contrôles automatisés de cohérence mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

En fin de présentation, Monsieur le Maire se retire conformément à la loi, Madame DI BERNARDO assure la présidence de la séance, et soumet au conseil municipal, le vote du CFU du budget cimetière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget cimetière de la commune de Villeneuve.
- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public telles que portées au Compte Financier Unique, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessous :

**Section d'exploitation**

Recettes	0,00 €
Dépenses	9 860,00 €
Résultat de l'exercice	0 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0 €</b>

**Section d'investissement**

Recettes	9 860,00 €
Dépenses	0 €
Résultat de l'exercice	9 860,00 €
Déficit reporté	-33 221,71 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>- 23 361,71 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN

# DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

### SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 14

Pouvoirs : 4  
Absents : 13

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-03

Objet de la

Délibération : FINANCES : BUDGET COMMUNE 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Financier Unique 2024 de la Commune.

Excédent de Fonctionnement cumulé : 2 846 508,23 €

Déficit d'Investissement cumulé : - 210 166,34 €

Compte tenu du résultat d'exercice déficitaire en section d'investissement d'un montant de -210 166,34 €, il est nécessaire d'affecter à minima le résultat de fonctionnement pour ce montant.

Cependant, la construction du groupe scolaire devant s'achever en 2025 et, considérant que l'emprunt nécessaire à l'équilibre de l'opération d'un montant de 600 000 € a été prévu et réalisé en 2023, que la commune a inscrit au BP 2025, des crédits à hauteur de 534 440 € pour les travaux de requalification de la 3eme tranche du centre ancien, il est proposé en 2025 d'affecter en fonds propres, une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 711 000 € pour le financement des nouveaux investissements et pour couvrir le déficit reporté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 18 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter 711 000 € en section d'investissement à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement libre de toute affectation, à l'article 002 –Résultat de fonctionnement reporté, pour la somme de 2 135 508.23 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire

S. FAUDRIN

# DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

### SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 14

Pouvoirs : 4  
Absents : 13

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-04

Objet de la

Délibération : **FINANCES : BUDGET CIMETIERE 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget cimetière.

Résultat d'exploitation cumulé : **0 €**

Déficit d'investissement cumulé : **- 23 361.71 €**

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2025, il correspond au stock constaté au 31/12/2024, il sera revalorisé en fin d'exercice selon la variation constatée entre les entrées et les sorties de stock.

Au 31 décembre 2024, l'état des stocks laisse apparaître 9 caveaux de 2 places au tarif de 1 900 € et 12 cases de 2 urnes à 565 €. La valeur du stock totale s'élève à la somme de 23 361.71 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 18 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **DECIDE** de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 pour la somme de 23 361.71 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN



**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

**Membres du  
Conseil : 27**

**Présents : 15**

**Pouvoirs : 5  
Absents : 12**

**Date de  
Convocation :  
01/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

**Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD**

**N°2025-07-04-05**

**Objet de la**

**Delibération : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE**

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 2 086 026,52 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2025, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Monsieur Le Maire précise que l'élaboration budgétaire n'intègre pas une proposition d'augmentation de la fiscalité par la commune, seule la variation nationale des bases d'environ +1,7% est intégrée aux prévisions budgétaires. Il informe que le montant de la fiscalité locale s'entend en produit net perçu par la commune, à savoir que l'Etat appelle une contribution d'environ 1 000 000 € liée au transfert de la part départementale de la taxe foncière.

Madame DI BERNARDO précise que les dotations de l'Etat ont été mises en ligne récemment,

elles ont augmenté d'environ 65 000 € par rapport à l'année 2024. Cette augmentation est liée à l'intégration de la commune dans la zone France Revitalisation Rurale, néanmoins elle est plus faible que le montant prévu initialement au budget.

Les prévisions budgétaires 2025 se résument ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général	1 410 280.00
012 Charges de personnel	2 901 300.00
014 Atténuations de produits	48 700.00
042 Dotations aux amortissements	115 000.00
65 Autres charges de gestion courante	553 600.00
66 Charges financières (intérêts)	84 632.49
67 Charges exceptionnelles	1 000.00
68 Dotations aux provisions pour charges	2 000.00

023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	334 860.22
<b><u>TOTAL DES DEPENSES</u></b>	<b><u>5 451 372.71</u></b>

013 Atténuation de charges	30 000.00
042 Amortissements subventions	26 940.00
70 Vente de produits des services	468 255.00
73 Impôts et taxes	918 552.00
731 Fiscalité locale	2 275 513.00
74 Dotations et participations	1 524 131.00
75 Autres produits de gestion courante	157 000.00
76 Produits financiers	0.00
77 Produits exceptionnels	1 500.00

<b><u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u></b>	<b><u>5 401 891.00</u></b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 135 508.23
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>7 537 399.23</u></b>

# DÉLIBÉRATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT

001	Résultat d'investissement reporté	210 166.34
040	Amortissements subventions	11 100.00
16	Remboursement capital d'emprunt	310 000.00
165	Cautionnements garantis	1 500.00
20	Etudes, insertions, licences et brevets	24 963.52
21	Acquisitions corporelles	1 666 199.83
23	Travaux, installations techniques	525 000.00
26	Titres de participation	1 000.00
45	Opérations pour compte de tiers	428 564.00
	<b><u>TOTAL DES DEPENSES</u></b>	<b><u>3 178 493.69</u></b>

021	Virement de la section de fonctionnement	334 860.22
024	Produit des cessions d'immobilisations	0.00
040	Dotations aux amortissements	115 000.00
10	Affectation de résultat, TLE, FCTVA, Taxe aménagement	1 031 000.00
13	Subventions d'investissements reçus	967 569.47
16	Emprunts à contracter	300 000.00
165	Cautionnements reçus	1 500.00
45	Opérations pour compte de tiers	428 654.00

## **TOTAL DES RECETTES**

**3 178 493.69**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil Municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire

S. FAUDRIN



**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5  
Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-06

Objet de la

Délibération : **FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 – CIMETIERE**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'année 2025 du cimetière qui s'équilibre comme suit :

**Section d'Exploitation :**

Dépenses : 90 361.71 €

Recettes : 90 361.71 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 56 861,71 €

Recettes : 56 861,71 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire

S. FAUDRIN



**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

■ Membres du  
■ Conseil : 27

■ Présents : 15

■ Pouvoirs : 5  
■ Absents : 12

■ Date de  
■ Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

■ Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

■ N°2025-07-04-07

■ Objet de la

■ Délibération : **FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2025**

■ Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle que le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants. Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2024 pour un produit attendu de 3 143 087 €.

■ Une augmentation du produit de 2024 à 2025 sera constatée du fait de l'actualisation nationale des valeurs locatives à hauteur de 1.7 %.

■ Le coefficient correcteur appliqué sur le produit total, entraîne en 2025 un prélèvement de neuf cent soixante-sept mille six cent soixante-quatorze euros (967 674 €) qui s'impute sur le produit de la fiscalité locale au profit du fonds de compensation.

■ Les propositions de taux se détaillent ainsi :

TAXES	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	48,01 %	3 052 956 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	86,56 %	60 419 €
Taxe d'Habitation (TH)	7,27%	29 712 €
		3 143 087 €

■ Le produit global attendu d'un montant de trois millions cent quarante-trois mille et quatre-vingt-sept euros (3 143 087 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **MAINTIENT** pour l'année 2025 le taux de taxe foncière à 48.01 %,
- **MAINTIENT** pour l'année 2025 le taux d'imposition du foncier non bâti à 86.56 %,
- **MAINTIENT** pour l'année 2025 le taux de la taxe d'habitation à 7.27 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



**Le Maire,**

**S. FAUDRIN**

# DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

### SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-08

Objet de la

Délibération : **FINANCES : ASSOCIATIONS ET CCAS : SUBVENTIONS 2025**

Madame DI BERNARDO Marie-Rose présente au Conseil municipal le projet d'attribution des subventions 2025 arbitré en séance de travail, pour les associations villeneuvoises et extérieures à Villeneuve.

De plus, il est nécessaire de valider le montant de la subvention de fonctionnement du CCAS s'élevant pour l'année 2025, à la somme cinquante-huit mille cinq cent euros (58 500€).

Monsieur Roland GIRAUD membre du bureau de l'association Cyclo ne participera pas au débat pour le vote de la subvention à cette association.

Monsieur Pedro GELDES membre du bureau de l'association La Vilo novo ne participera pas au débat pour le vote de la subvention à cette association.

Madame Georgette ROUZAUD membre du bureau de l'association La Renaissance ne participera pas au débat pour le vote de la subvention à cette association.

Monsieur Jean-Loup REY membre du bureau de l'association Amis de Villeneuve, ne participera pas au débat pour le vote des subventions à ces associations.

Les propositions prennent en compte les budgets et les activités prévus sur l'ensemble de la période 2025 et se résument ainsi :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION 2025</b>
AGE D'OR	1 100.00
AMIS DE VILLENEVUE	500.00
APCV	24 500.00
ASSOC AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 500.00
BOULES	5 500.00
BOXE	3 000.00
CHASSE	1 200.00
CYCLO	1 000.00
CYPRES DE VOUS	3 000.00
EVIV	1 500.00
FNACA	1 000.00
FOOT US VIVO	14 000.00
GYM VOLONTAIRE	1 200.00
ILES AUX PATCHES	250.00
IMPULSION DANSE	1 000.00
JUDO	1 500.00
KARATE	2 800.00
LA JEUNE FORET	350.00
LES TIAGS 04	800.00
NATURE ET PLEIN AIR ski	1 600.00
NATURE ET PLEIN AIR randonnée	1 000.00
RENAISSANCE	400.00
LA SOLEIADE	800.00
TENNIS	3 000.00
VILLONOVO	2 500.00
<b>CUMULS</b>	<b>75 000.00</b>

# DÉLIBÉRATIONS

## ASSOCIATIONS EXTERIEURES - SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025
MFR Ventavon	100.00
Pompiers amicale	1 800.00
Prévention routière	400.00
<b>CUMULS</b>	<b>2 300.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ceux qui participent au vote pour chacune des associations,

- **ADOpte** le montant des subventions à verser aux associations pour la somme de 77 300 euros.
- **REPARTIT** le montant des subventions voté selon le tableau ci-dessus.
- **VOTE** la subvention de fonctionnement du CCAS pour la somme de 58 500 €
- **PRECISE** que l'ensemble des crédits budgétaires sont inscrits au BP 25, chapitre 65.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Faudrin'.

S. FAUDRIN



**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5  
Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-09

Objet de la

**Délibération : TRAVAUX : REHABILITATION DES VRD DU CENTRE ANCIEN TRANCHE 3 :  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du Centre ancien Tranche 3.

Le Conseil municipal a validé par délibération n°2025-17-02-05, le plan de financement initial.

Le montant estimatif des travaux s'élevait à la somme de 660.017,37 € HT, comprenant la part de la Commune, de la Régie des Eaux DLVAgglo (pour les réseaux d'eau et d'assainissement) et DLVAgglo (pour le réseau pluvial).

Le SDE 04 assurera les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Une consultation a été lancée sur le profil acheteur e-marchespublics.com le 19/02/2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 mars 2025 à 12h.

La Commission MAPA a ouvert les plis le même jour à 14h30.

Une seule offre a été remise dans les délais impartis, par voie dématérialisée.

Il s'agit d'un groupement d'entreprise - Groupement SETP/VALERO/EIFFAGE/CER.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres validé par la commission MAPA qui s'est réunie le 28 mars 2025 à 16h00.

Le montant doit être soumis pour attribution au conseil municipal.

DÉSIGNATION	Estimation MOE HT	Attributaires	Montant de l'offre H.T.
Réhabilitation des VRD du Centre ancien Tranche 3	660.017,37 €	Groupement SETP/VALERO/EIFFAGE/CER	646.681,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>660 017.37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>646 681.18 €</b>

La répartition financière sera décomposée comme suit :

	Marché		Répartition financière marché Groupement					
	TOTAL HT	TOTAL TTC	Part Maître HT	Part Maître TTC	Part Rége HT	Part Rége TTC	Part Agglo HT	Part Agglo TTC
Total I - Travaux préparatoires	13 624,68 €	16 349,62 €	7 192,59 €	8 631,11 €	5 375,61 €	6 450,74 €	1 056,48 €	1 263,37 €
Total II-VOIRIE	211 750,50 €	254 100,60 €	111 750,50 €	134 100,60 €	- €	- €	- €	- €
Total III - DOE	3 500,00 €	4 200,00 €	1 847,68 €	2 317,33 €	1 780,92 €	1 652,11 €	221,40 €	325,07 €
Total IV: ALIMENTATION EN EAU POTABLE	101 685,50 €	122 022,60 €	- €	- €	101 685,50 €	122 022,60 €	- €	- €
Total V: EAUX USEES	81 586,80 €	97 904,16 €	- €	- €	81 586,80 €	97 904,16 €	- €	- €
Total VI: EAUX PLUVIALES	49 504,00 €	59 404,80 €	29 200,00 €	35 040,00 €	- €	- €	20 104,00 €	24 364,80 €
Total VII: RESEAUX SECS	7 640,00 €	9 168,00 €	7 640,00 €	9 168,00 €	- €	- €	- €	- €
Total VIII: TRANCHEES RESEAUX HUMIDES	92 649,00 €	111 178,80 €	- €	- €	65 114,00 €	78 142,80 €	27 530,00 €	33 036,00 €
Total IX: Dossier Divers	982,80 €	1 179,36 €	- €	- €	- €	- €	982,80 €	1 179,36 €
Total X -La Plaine -	83 757,90 €	100 509,48 €	83 757,90 €	100 509,48 €	- €	- €	- €	- €
<b>Sous Total Total HT</b>	<b>646 681,18 €</b>	<b>776 017,42 €</b>	<b>341 388,67 €</b>	<b>409 666,40 €</b>	<b>255 147,84 €</b>	<b>306 177,40 €</b>	<b>50 144,67 €</b>	<b>60 173,61 €</b>
répartition des postes communs I et III	% travaux		52,79%		39,45%		7,75%	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché au groupement SETP/VALERO/EIFFAGE/CER tel que présenté dans le rapport d'analyse de la commission MAPA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec le groupement d'entreprises retenu ainsi que tous autres documents afférents à l'exécution, notamment d'éventuels avenants financiers dans la limite de 5% et, les actes spéciaux de sous-traitance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

*S. Faudrin*

S. FAUDRIN

**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

■ Membres du  
■ Conseil : 27

■ Présents : 15

■ Pouvoirs : 5  
■ Absents : 12

■ Date de  
■ Convocation :  
■ 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

■ Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

■ N°2025-07-04-10

■ Objet de la

■ Délibération : **CENTRE ANCIEN 3EME TRANCHE : CONVENTION TRIPARTITE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA REGIE DES EAUX ET DLVA**

■ Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations N°2025-17-02-01 et, 2025-17-02-02 l'autorisant à signer les conventions de délégation de maitrise d'ouvrage avec la Régie des eaux DLVAgglo et, la communauté d'agglomération DLVAgglo pour l'enfouissement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et, d'eaux pluviales.

■ Par souci de simplification, il est proposé de remplacer ces deux conventions par une convention tripartite qui permet la rédaction d'un seul document précisant le montant total de l'opération et la répartition financière de chaque contractant.

■ Comme présenté en séance, le montant du marché de travaux s'élève à la somme de 646 681,18 € HT auquel s'ajoutent les frais de maitrise d'œuvre pour la somme de 13 200 € HT et les frais de missions de contrôle pour la somme de 3 475 € HT soit, un coût total de l'opération qui s'élève à 663 356,18 € HT soit 796 027,47 € TTC. Une actualisation du montant des délégations de maitrise d'ouvrage est à ce titre, proposée.

■ Les montants financiers sont répartis ainsi :

- - La part de délégation de maitrise d'ouvrage à la Régie des eaux initialement prévus à la somme de 266 984,24 € HT est modifiée à 261 726,96 € HT / 314 072,35 € TTC.
- - La part de délégation de maitrise d'ouvrage à la DLVA initialement prévus à la somme de 56 381,21 € HT est modifiée à 51 437,68 € HT / 61 725,62 € TTC.

Ces montants pourront être modifiés selon les quantités réelles facturées.

Les modalités de ces participations financières seront fixées dans la convention tripartite de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villeneuve, la régie des eaux et la communauté d'agglomération DLVAgglo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ANNULE** les délibérations n° 2025-17-02-01 et n° 2025-17-02-02,
- **APPROUVE** la convention tripartite ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Régie des eaux DLVAgglo, DLVAgglo, pour les travaux de réhabilitation du Centre Ancien 3<sup>ème</sup> tranche, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

**S. FAUDRIN**

**DÉLIBÉRATIONS**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5  
Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-11

Objet de la

Délibération : **FINANCES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Madame DI BERNARDO précise que le service de gestion comptable de Forcalquier nous a adressé une proposition de créance d'un montant de quatre cent cinquante euros (450 €) à admettre en non- valeur et constater la charge définitive. Cette créance correspond à une demande de remboursement de mise en fourrière d'un véhicule.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ADMET** en non valeurs la somme de quatre cent cinquante euros (450 €), à l'article 6541.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

**Membres du  
Conseil : 27**

**Présents : 15**

**Pouvoirs : 5  
Absents : 12**

**Date de  
Convocation :  
01/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

<b>Mme BONNAFOUX</b>	Absente excusée	<b>MME GOMEZ</b>	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	<b>M REY</b>	Présent
<b>Mme DEGERMANN</b>	Absente excusée	<b>M GONDRAN</b>	Présent	<b>MME ROCHE</b>	Présente
<b>M DELETTE</b>	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	<b>M HERMAN</b>	Présent	<b>MME ROUZAUD V</b>	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
<b>M DENIZE</b>	Absent excusé	<b>MME INTARTAGLIA</b>	Présente	<b>MME ROUZAUD G</b>	Présente
<b>Mme DI BERNARDO</b>	Présente	<b>M JUNG</b>	Absent excusé	<b>M SARROBERT</b>	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
<b>M FAUDRIN</b>	Présent	<b>M MICHAILIDES</b>	Absente excusé	<b>MME THEBAULT</b>	Absente excusée
<b>MME FILHOL</b>	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	<b>M M'SIBIH</b>	Présent	<b>MME THURIN</b>	Présente
<b>M GELDES</b>	Présent	<b>MME PELTIER</b>	Présente	<b>M. TROUVE</b>	Présent
<b>M GIRAUD</b>	Présent	<b>M PERPETE</b>	Absent excusé	<b>Mme VINIT</b>	Présente

**Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD**

**N°2025-07-04-12**

**Objet de la**

**Délibération : FINANCES : DLVA – REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE  
COMPENSATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et plus particulièrement son titre V, qui dispose que les conseils muntclpaux des communes-membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne ;

**Vu** le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 25 septembre 2024, dûment approuvé par les communes à la majorité qualifiée;

**Vu** les délibérations CC-5-12-24 à CC-10-12-24 du Conseil communautaire de DIVAgglomération, ainsi que leurs motivations spécifiques, portant révision libre des attributions de compensation 2025;

**Vu** le montant d'attribution de compensation provisoire à valoir pour 2025 au profit de la commune de Villeneuve au terme de ces six révisions successives, égal à la somme de sept cent quarante-sept mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-douze centimes (747 666.92 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les révisions libres d'attribution de compensation telles que mentionnées dans le tableau ci-joint ;
- **APPROUVE** le montant d'attribution de compensation 2025 de la commune de Villeneuve pour la somme de sept cent quarante-sept mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-douze centimes (747 666.92 €).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN

**DÉLIBÉRATIONS**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025**

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5  
Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-13

Objet de la

Délibération : **ENVIRONNEMENT : ONF – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BOIS FAÇONNES BORD DE ROUTE A L'ONF**

Mme ROCHE présente le projet de convention de mise à disposition de bois façonnés à l'ONF.

La présente convention définit les modalités techniques et financières de la prestation par l'ONF d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour le chantier d'exploitation de bois, en vue d'une commercialisation dans le cadre de Contrats d'approvisionnement.

L'ONF a pour mission le suivi de l'exécution, la réception du chantier, la vérification du cubage, la certification de conformité des travaux réalisés permettant à la Commune de régler les sommes dues.

L'ONF met en vente les produits avec des bois issus de forêts du régime forestier, 42.4 m3 ont été comptabilisés à 44 € l'unité, soit un montant arrondi à 1.866 € HT, des frais de recouvrement et de gestion d'un montant global de 104 € sont à déduire.

Le montant de la recette pour la Commune s'élève à la somme de mille sept cent soixante-deux euros hors taxes (1.762 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention avec l'ONF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

S. FAUDRIN

# DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2025

Membres du  
Conseil : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Absents : 12

Date de  
Convocation :  
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée-Donne pouvoir à A.INTARTAGLIA
M DENIZE	Absent excusé	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé-Donne pouvoir à R.GIRAUD
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absente excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S.THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	M. TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Georgette ROUZAUD

N°2025-07-04-14

Objet de la

Délibération : **FONCIER : APPROBATION DU NOUVEAU PERIMETRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu la délibération n° 2022-27-06-02 en date du 27 juin 2022 approuvant le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) transmis par les services de la Préfecture,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-232-042 portant ouverture d'une enquête publique notamment sur la création d'une Zone Agricole Protégée,

Vu le rapport de la commission d'enquête publique et les conclusions de la commission d'enquête,

Vu la délibération n° 2024-27-05-08 en date du 27 mai 2024 portant sur la modification du périmètre de la Zone Agricole Protégée, en demandant le retrait des parcelles YC 49 et YC50,

Vu le projet de ZAP modifié après enquête publique, envoyé par les services de l'Etat le 21 février 2025 et modifié par l'addendum envoyé le 14 mars 2025 afin d'intégrer les parcelles retirées de la ZAP sur la Commune de Pierrevert,

Pour mémoire, DLVAgglo a initié la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) en 2019 dans l'objectif de préserver les terres agricoles à fort potentiel face à la pression foncière. Dans le cadre de cette procédure, l'enquête publique a pris fin le 16 novembre 2023.

Suite à cette enquête et au rapport du commissaire enquêteur, plusieurs communes ont souhaité modifier le périmètre de ZAP afin de mener à bien des projets communaux ou communautaires. A la suite de ces modifications mineures validées par les services de l'Etat, un nouveau périmètre est ainsi proposé.

Le tableau ci-dessous liste les 14 parcelles qui ont été retirées du projet de ZAP. Leur cumul totalise environ 14.3 hectares, ce qui représente environ 0.15% de la surface totale du projet.

Commune	Parcelle	Surface en hectares
La Brillanne	A 1184	0.22
Pierrevert	C 988	1.3
	C989	
	C 990	
	C 2259	
	C 2261	
Oraison	ZV 76	1.9
Villeneuve	YC 49	1.89
	YC 50	
Volx	C 955	9
	C 2428	
	C 2443	
	C 2827	
	C 2863	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 20 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le nouveau périmètre de la ZAP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

**FAUDRIN**

# DÉLIBÉRATIONS

